

# BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX

Tarifs applicables au 1 décembre 2022

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 7 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 4 900 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 250 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 650 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 650 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

**Principe du non-cumul :** l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

#### Transaction vente (fonds de commerce)

Prix de vente	Honoraires TTC	A la charge du
Inférieur à 50 000 €	6900	Vendeur
De 50 001 € à 200 000 €	13%	Vendeur
De 200 001 € à 400 000 €	12%	Vendeur
De 400 001 € à 700 000 €	11%	Vendeur
Supérieur à 700 001 €	10%	Vendeur

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

#### Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable (zone non tendue).

#### Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION LOCATIVE

Type de location	Honoraires HT
Location saisonnière (gestion complète)	30 % du montant des loyers (hors extras)
Location meublée 12 mois	7.5 % du montant des loyers
Location nue	7.5 % du montant des loyers
Bureaux et commerces	7.5 % du montant des loyers
Garantie loyers impayés	1.9 % du montant des loyers

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

## BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires TTC	A la charge de
10 % du montant du loyer annuel	50 % à la charge du locataire et 50% à la charge du bailleur

### AUTRES

Services	Prix HT
ERNMT (Etat des risques naturels, miniers et technologiques)	40 euros
Accompagnement au classement préfectoral	320 euros
Photographies immobilières	10 euros / photo

Agence immobilière ÎLMO - E3 Embruns - route des hôtels - Pointe de la Verdure 97190 Gosier

0590 69 84 83 - [contact@ilmo.fr](mailto:contact@ilmo.fr)

Société ÎLMO, SAS au capital de 1100 € - Siège social : 5 Esplanade Compans Caffarelli CS57130 Bât A 31071 Toulouse cedex 7 - RCS Toulouse n° 829518554 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI31012017000020184 délivrée par Toulouse  
Garant : Galian Assurances, 89, rue de la Boétie 75008 Paris